

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le seize du mois de novembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz - Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

24 NOV. 2023

Déposée en
Préfecture le

24 NOV. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Frédérique BANGUÉ, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Isabelle BASTID à Christian MARTINOD, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Cécile BOLY à Xavier OSTERNAUD, Bilel BOUCHETIBAT à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Lola CECCHINEL à Samuel DIXNEUF, Fabien GERY à Aurélie GUEDRON, Fabienne GREBERT à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Pierre-Louis MASSEIN à Alexandre MULATIER-GACHET, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Eric PEUGNIEZ à Viviane MARLE, Yannis SAUTY à Chantale FARMER, Nora SEGAUD-LABIDI à Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s

Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR, Gilles VIVIAN

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZAC DE PRÉ BILLY - AVENANT N° 5 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Christian ANSELME, rapporteur

Par concession d'aménagement conclue le 1^{er} mars 2017, le Grand Annecy a confié à la Société Teractem la réalisation de la zone d'aménagement concerté « *Pré Billy* », créée par délibération n° 2016/97 du 24 mars 2016 et située à Annecy (*Pringy*).

Pré Billy sera un quartier durable aux caractéristiques suivantes :

- Quartier partagé et concerté : l'objectif est de poursuivre, tout au long du projet et de son aménagement, les ateliers de concertation menés dès les études préalables (ateliers thématiques, mini-rencontres avec des professionnels, réunions publiques, partenariat avec les établissements scolaires locaux : école primaire, lycée Lachenal, ISETA). Depuis 2020, la maison du projet a ouvert ses portes pour répondre aux questions des habitants et présenter la maquette du projet.
- Parc habité et aménagé dès la première phase de travaux :
 - l'environnement sera préservé en prenant en compte la trame verte et bleue du site (*ruisseau du Goléron et 2 zones humides*) et mis en valeur pour développer des ambiances naturelles reliant les polarités urbaines : gare et commerces, équipements scolaires et sportifs, chef-lieu... ;
 - le « jardin extraordinaire » est la pépinière de Pré Billy, pour faire grandir des végétaux qui seront replantés plus tard dans l'écoquartier ;
 - des jardins partagés et vergers collectifs permettant de développer le lien social dans le quartier.
- Intermodalité agile pour mettre en résonance :
 - réseau ferroviaire,
 - ligne de bus rythmo puis TCSP et autres transports collectifs,
 - véhicules en auto-partage,
 - gestion optimisée du stationnement,
 - espaces qualitatifs dédiés aux mobilités actives (piétons, cycles), avec axe principal traversant le quartier sera réservé aux modes doux et transport en commun.
- Offre de logements pour tous avec logements sociaux (33 %) et à prix maîtrisés (20 % dont 7 % en BRS), ainsi que pour les seniors.
- Offre d'économie collaborative avec service de conciergerie à l'échelle du quartier et tiers-lieux participatifs et évolutifs ; équipements publics (petite enfance, culture...) complétant les services aux habitants.
- Objectifs énergétiques ambitieux avec, notamment, une smart grid (*réseau de chaleur*) thermique et des bâtiments favorisant la qualité environnementale (*sobriété énergétique, matériaux, sensibilisation des futurs résidents...*) ; labels Écoquartier et Biodiversity garantissant la mise en œuvre de ces objectifs.

Par délibérations du Conseil communautaire n° 2017/592 du 16/11/2017, 2018/644 du 20/12/2018, DEL-2021/242 du 30/09/2021 et par décision du Président n° D-2019-608 du 19/12/2019, quatre avenants au traité de concession ont été approuvés et signés, respectivement les 01/02/2018, 17/01/2019, 06/01/2020 et 14/10/2022.

L'avenant faisant l'objet de la présente délibération concerne les décisions suivantes :

- réalisation par le concessionnaire de travaux complémentaires demandés par la Ville d'Annecy pour un montant global de 224.653,93 € HT (harmonisation revêtement de sol, bordures, densification arbres, pilotage intelligent de l'éclairage public, extension du réseau de fibre optique) – Financé par le concédant, le Grand Annecy, et remboursé par la Ville d'Annecy, conformément à la délibération n° 12 du 06/03/2023 de la Commune ;

- modification de l'aménagement du carrefour à feux pour un montant prévisionnel estimé à 313.800 € HT – Aménagement pour une meilleure lisibilité de l'accès aux commerces ;
- intégration des logements du Grand Annecy (7) à prix abordable dans le décompte des logements et clauses sur la revente.

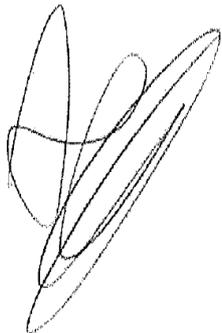
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver l'avenant n° 5 ci-joint à la concession d'aménagement ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n° 5 au contrat de concession.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.